



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

Arrêté n°56-24

Circulation intersection
Avenue Roosevelt - Route d'Asnelles

LA MAIRE,

Vu la loi n° 82.213 du mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles R.44, R.225 et R.227 du Code de la Route

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Considérant que le convoi de véhicules militaires anciens en provenance d'Asnelles, sera conséquent,

Considérant qu'il est nécessaire, d'assurer la sécurité des usagers pendant le passage du convoi,

ARRÊTE

Article 1 : Le 5 juin 2024 de 9h15 à 12h00, la circulation à l'intersection de l'Avenue Roosevelt et la Route d'Asnelles, au niveau du feu tricolore sera interrompue le temps du passage des voitures militaires anciennes venant d'Asnelles.

Article 2 : La circulation de l'Avenue Roosevelt sera interrompue en montant vers le Mémorial Britannique de 9h15 à 10h00 pour faciliter le passage du convoi des voitures militaires anciennes, en direction du Mémorial Britannique.

Article 3 : La circulation route d'Asnelles sera interrompue dans le sens Asnelles - Courseulles Sur Mer de 10h15 à 12h00 pour faciliter le départ du convoi des voitures militaires anciennes en direction de Graye Sur Mer.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Fait à VER SUR MER, le

 La Maire



Lysiane LE DUC DREAN

Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Sous-Préfet de Bayeux
- Madame MADELAINE, ASVP
- M. GRICOURT, Responsable technique VER SUR MER